

Conseil des commissaires

CC 25 juin 2003

SESSION
DU
25 juin 2003

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 25 juin 2003, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Ouverture de la session
et constatation des
présences

Les commissaires :

M^{mes} Jacqueline Asselin
Sylvie Belzile
Lise Blackburn
Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
Chrystiane Jean
Diane Perron
Diane Tremblay
Élaine Tremblay
MM. Jean-Claude Basque
Rino Beaulieu
Gilles Cardinal
Michel Girard
Charles Lavoie
Rémy Simard

**Commissaires représen-
tants des parents :**

M^{me} France Gagné
M. Jean-Marc Girard

**Sont également
présents-tes :**

MM. Eudore Chouinard, directeur général adjoint
Michel Cloutier, secrétaire général
Claude Dauphinais, directeur général
Yvon Pelletier, directeur général adjoint

Absences motivées :

M^{mes} Sonia Desgagné
Denise Hudon

CC-2003-193
Ordre du jour

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté.

ADOPTÉE

CC-2003-194
Procès-verbal du
10 juin 2003

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 10 juin 2003, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CC-2003-195 a)
Reconnaissance / Élève
Marc-Antoine Néron

Les membres du Conseil se disent heureux d'accueillir l'élève Marc-Antoine Néron (5^e année de l'école Félix-Antoine-Savard) qui s'est qualifié pour faire partie de la délégation qui représentera le Québec à la Finale internationale du Championnat des jeux de mathématiques et logiques qui aura lieu à Paris les 29 et 30 août 2003. Madame la Présidente lui remet une bourse au montant de deux cent cinquante dollars (250\$).

CC-2003-195 b)
Représentations/
Enseignants de l'école
Notre-Dame

M^{me} Élisabeth Bergeron, enseignante, accompagnée d'un groupe de collègues enseignantes de l'école Notre-Dame / Des Jolis-prés, s'adresse aux membres du Conseil et fait connaître leur désappointement quant à la décision de la direction générale de ne pas assurer en septembre prochain, la présence d'une direction adjointe à l'école. Elle fait connaître les motifs qui guident leur démarche et qui les incitent à s'adresser aux membres du Conseil pour que cette décision soit révisée. M^{me} Bergeron énonce certaines appréhensions quant au climat qui prévaudrait à l'école lors de la rentrée scolaire si le milieu école ne pouvait bénéficier d'une direction adjointe.

Pour sa part, M^{me} la Présidente fait savoir que la Commission prend bonne note des arguments et observations présentés. La direction générale prendra soin de considérer la question et de voir comment une aide pourra être apportée au milieu, et ce, toujours dans l'optique d'offrir les meilleurs services possibles aux élèves, ainsi que dans le respect du principe d'équité en ce qui a trait à la répartition des ressources de direction d'école.

CC-2003-196
Budget 2003-2004 et
taux de taxe

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 3 880 556 930\$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2003-2004;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tel que préparé par la direction du service des ressources financières et informatiques, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation.

ADOPTÉE

Par la suite, les membres du Conseil se disent en accord avec les propos de madame la Présidente qui entend dénoncer publiquement le geste du ministre de l'Éducation et du Gouvernement qui par des restrictions budgétaires importantes, occasionnent des manques à gagner d'envergure pour les commissions scolaires. C'est le cas pour notre commission scolaire qui subira des compressions budgétaires de plus de 1,8 millions \$. Plusieurs mesures existantes en 2002-2003 ne tiendront plus. En exemple : l'aide financière pour diminuer les frais chargés aux parents (209 000\$), les plans de réussite (398 000\$), le programme annoncé «Ça bouge après l'école (219 000\$), le programme annoncé «Maintien des écoles de village (107 000\$)...

Selon M^{me} Gagné, le discours était là avant les élections. La santé et l'éducation devaient constituer les priorités gouvernementales, mais aujourd'hui ça ne tient plus. Il est à espérer que le gouvernement de monsieur Charest va rectifier son tir et pouvoir annoncer prochainement en cours de mandat, des investissements, de conclure la présidente.

CC-2003-197
Actes d'établissements
2003-2004

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des Ressources matérielles, lors de la réunion tenue le 9 juin 2003;

ATTENDU les consultations faites auprès des différentes instances concernées;

CC-2003-197
(suite...)

Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :

1. **QUE** la Commission scolaire **RÉVOQUE** l'acte d'établissement des écoles suivantes :
 - 1.1 École La Source (Saint-Honoré)
 - 1.2 École Lafontaine
2. **QUE** la Commission scolaire **MODIFIE** l'acte d'établissement des écoles suivantes, en y apportant le ou les changements identifié(s) ci-dessous, au regard de chacune d'elles :
 - 2.1 École **Médéric-Gravel** :
Enlever l'ordre d'enseignement secondaire.
 - 2.2 École **Sainte-Rose** :
Retenir seulement les ordres d'enseignement préscolaire 5 ans et primaire.
 - 2.3 École **Jean-Fortin** :
Ajouter l'école La Source comme immeuble additionnel.
 - 2.4 **Polyvalente Fréchette** :
Ajouter EHDAA.
 - 2.5 **Polyvalente Charles-Gravel** :
Ajouter l'école Saint-Henri comme immeuble additionnel.
 - 2.6 **Polyvalente de La Baie** :
Préciser 75% comme taux d'utilisation de l'immeuble.
 - 2.7 **Polyvalente Dominique-Racine** :
Enlever le préscolaire 5 ans, ajouter EHDAA et ajouter l'école Lafontaine comme immeuble additionnel.
 - 2.8 **Centre de formation professionnelle La Baie** :
Augmenter l'occupation de l'espace à 25%.

ADOPTÉE

CC-2003-198
Plan triennal de répartition
et de destination des bâti-
ses 2003-2004

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des Ressources matérielles, lors de la réunion tenue le 9 juin 2003;

ATTENDU les consultations faites auprès des différentes instances concernées;

Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2003-2004 soit accepté tel que présenté en un document daté de juin 2003 par la direction du Service des ressources matérielles.

ADOPTÉE

CC-2003-199
Assurances générales
2003-2004

ATTENDU la recommandation de la firme Optimum Gestion de risques;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des ressources matérielles;

Il est proposé par M^{me} Chrystiane Jean
et résolu :

D'accorder le contrat d'assurances de dommages de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à la firme Lemieux, Ryan et associés pour un montant de 95 786,19\$ et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004.

ADOPTÉE

CC-2003-200
Tarification / Transport
du midi

CONSIDÉRANT le budget de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT l'objectif d'autofinancement des coûts reliés au transport du midi;

CC-2003-200
(suite...)

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents et du comité de gestion des écoles primaires;

Il est proposé par M^{me} Éline Tremblay et résolu :

Que soit acceptée la recommandation des services éducatifs à l'effet de modifier la tarification en regard du transport du midi et des places disponibles pour les jeunes du préscolaire et du primaire de la façon suivante:

135\$ par famille lorsque tous les enfants d'une même famille sont éligibles au transport scolaire;

150\$ par famille lorsque un ou plusieurs enfants d'une même famille profitent d'une place disponible dans le transport scolaire;

150\$ par famille lorsqu'il y a des enfants éligibles et d'autres qui profitent d'une place disponible dans la même famille;

Pour les élèves éligibles au transport scolaire, le paiement est dû pour le midi seulement.

Pour les élèves qui profitent d'une place disponible, le paiement est dû pour le matin et/ou le midi et/ou le soir.

ADOPTÉE

CC-2003-201
Règlement du dossier de la grève illégale des enseignants de 1983 (Loi 111)

ATTENDU les poursuites entreprises par les syndicats d'enseignants afin d'obtenir remboursement des coupures réalisées sous l'empire de la Loi 111 lors de la grève de 1983;

ATTENDU les jugements rendus par les tribunaux sur cette question;

ATTENDU la volonté gouvernementale de régler ce différend;

ATTENDU qu'il s'agit essentiellement d'un débat entre le gouvernement et la CSQ et qu'il n'implique aucun enjeu local;

ATTENDU la nécessité pour chacune des commissions scolaires d'assurer la représentation de leurs intérêts auprès des différentes instances nationales concernées;

Il est proposé par M^{me} Diane Perron et résolu :

Que la Fédération des commissions scolaires du Québec soit mandatée pour représenter la Commission scolaires des Rives-du-Saguenay dans ce dossier afin d'obtenir un règlement national sur cette question;

Que la Fédération veille au respect des contraintes et difficultés administratives que générera le règlement de ce dossier près de 20 ans après sa naissance.

ADOPTÉE

CC-2003-202
Œuvre d'art pour le Centre de formation professionnelle La Baie

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des Ressources matérielles, lors de la réunion tenue le 23 juin 2003;

Il est proposé par M. Jean-Marc Girard et résolu :

QUE la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le contrat d'exécution d'œuvre d'art avec M. Pierre Tessier, (pour un montant de 31 364\$ + taxes) pour la réalisation de l'œuvre dans le cadre l'agrandissement et la réfection du Centre de formation professionnelle La Baie en annexe à la polyvalente de La Baie, le tout conformément à la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

ADOPTÉE

CC-2003-203
Politique sur les services
de garde et cadre
organisationnel

de garde;

concernées;

/ jeunes;

ATTENDU les avis et recommandations du Comité des services

ATTENDU les avis et recommandations des directions d'écoles

ATTENDU les avis et recommandations du Comité de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité des services éducatifs

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de gestion;

**Il est proposé par M^{me} Jacqueline Asselin
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay accepte la
politique des services de garde en milieu scolaire.

ADOPTÉE

CC-2003-204
Nomination / adjoint ad-
ministratif

polyvalente de la Baie.

ATTENDU que monsieur Paulin Turcotte occupe temporairement le poste d'adjoint administratif à la polyvalente de la Baie depuis le 1^{er} juillet 2002;

ATTENDU le rapport d'évaluation produit par la direction de la

**Il est proposé par M^{me} Diane Perron
et résolu :**

DE NOMMER monsieur Paulin Turcotte au poste d'adjoint ad-
ministratif

ADOPTÉE

CC-2003-205
Transfert des pouvoirs /
période estivale 2003

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

Qu'un mandat soit confié à la présidente, Mme Liz S.-Gagné et au directeur général, M. Claude Dauphinais, pour qu'ils prennent, au nom des membres du Conseil des commissaires, les décisions qui s'imposent, durant la période des vacances d'été 2003, quitte à ce que lesdites décisions soient ratifiées par la suite, par le Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-2003-206
Réfection / cour d'école
La Source

des ressources matérielles;

ATTENDU la recommandation positive du Comité du service

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme la réfection de la cour de l'école La Source (Saint-Honoré), à Léon-Maurice Villeneuve Excavation Inc. pour un montant de 71 001,48\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

CC-2003-207
Agrandissement / Garderie / Félix-Antoine-Savard

ces matérielles;

ATTENDU la recommandation positive du Comité des ressources

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

CC-2003-207
(suite...)

D'accorder le contrat d'agrandissement de la garderie de l'école Félix-Antoine-Savard au plus bas soumissionnaire conforme soit, Joseph-Arthur Belley Entrepreneur inc., pour un montant de 197 083.83 \$ taxes incluses, le tout à même les budgets de l'école Félix-Antoine-Savard et de déléguer la présidente et le Directeur général, pour signer le contrat.

ADOPTÉE

CC-2003-208

Fermeture de l'accès
Dominique-Racine / Bégin
/ Georges -Vanier

ATTENDU le problème de circulation dans la cour de la polyvalente Dominique-Racine est en partie dû au fait que des gens circulent de la rue Georges-Vanier à la rue Bégin par l'arrière de la polyvalente;

ATTENDU la recommandation positive du conseil d'établissement de la polyvalente, celui du centre d'équipement motorisé et du service des ressources matérielles;

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

De fermer l'accès entre la rue Georges-Vanier et la rue Bégin par l'arrière de la polyvalente Dominique-Racine.

ADOPTÉE

CC-2003-209

Confirmation / direction
adjointe d'établissement

ATTENDU le rapport d'évaluation de la direction de l'école.

**Il est proposé par M^{me} Diane Tremblay
et résolu :**

DE CONFIRMER monsieur Mario Lemieux dans un poste régulier de directeur adjoint d'établissement à compter du 11 août 2003.

ADOPTÉE

CC-2003-210

Transport scolaire / auto-
risations de signature /
Ententes avec le Lycée
du Saguenay

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

D'accepter la recommandation de la direction des services éducatifs et de procéder à la signature de l'entente relative au transport scolaire à intervenir entre la Commission et Le Lycée du Saguenay Inc.;

D'autoriser la présidente, Madame Liz Gagné, et le directeur général, Monsieur Claude Dauphinais, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, cette entente.

ADOPTÉE

CC-2003-211

Transport scolaire / auto-
risations de signature /
Ententes avec l'École
Apostolique

**Il est proposé par M^{me} Diane Perron
et résolu :**

D'accepter la recommandation de la direction des services éducatifs et de procéder à la signature de l'entente de services relative au transport scolaire à intervenir entre la Commission et l'école Apostolique;

D'autoriser la présidente, Madame Liz Gagné, et le directeur général, Monsieur Claude Dauphinais, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, cette entente.

ADOPTÉE

CC-2003-212

Achat de camion

ATTENDU l'âge avancé (1990-164 474 kilomètres) du camion présentement utilisé pour la menuiserie ;

ATTENDU le coût de réparation qu'il engendre à chaque année ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des ressources matérielles, lors de la réunion tenue le 23 juin 2003 ;

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

D'autoriser l'achat d'un camion Hino pour l'atelier de services de la Commission scolaire, de Garage Marcel Simard inc., pour un montant de 59 583,00\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

CC-2003-213
Cession de terrain /
St-Philippe

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des Ressources matérielles, lors de la réunion tenue le 23 juin 2003;

ATTENDU la résolution CC-2000-150 du 25 avril 2000 qui précise le principe que la Commission scolaire accepte de disposer de l'école St-Philippe (723 012) et de l'atelier St-Philippe (723 030) selon la procédure d'aliénation d'un immeuble du ministère de l'Éducation;

ATTENDU la demande de Ville de Saguenay de se porter acquéreur de l'école St-Philippe et de l'atelier St-Philippe pour la somme minimale de 1,00\$ sans aucune garantie légale;

**Il est proposé par M^{me} Chrystiane Jean
et résolu :**

De céder à Ville de Saguenay, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation ministérielle, l'école St-Philippe et l'atelier St-Philippe pour la somme nominale de 1,00\$ sans aucune garantie légale.

De mandater la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné et le directeur général, M. Claude Dauphinais, à signer pour et au nom de la Commission scolaire les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

CC-2003-214
Abrogation de résolu-
tions / Saint-Philippe

ATTENDU la résolution CC-2003-213 qui précède la présente et par laquelle la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay accepte de céder l'école Saint-Philippe et l'atelier Saint-Philippe à Ville de Saguenay pour la somme nominale d'un dollar (1,00\$) sans aucune garantie légale, donnant ainsi suite à la décision prise le 25 juin 2003 par le Comité exécutif de Ville de Saguenay;

**Il est proposé par M. Jean-Marc Girard
et résolu :**

D'abroger les résolutions CC-2002-227 du 27 août 2002 et CC-2001-010 du 9 janvier 2001, ainsi que les résolutions CC-2002-092 du 9 avril 2002 et CC-2002-322 du 12 novembre 2002.

ADOPTÉE

CC-2003-215
Rapport de la prési-
dente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

- ▣ **Le 10 juin 2003 :**
 - ★ Rencontre avec le directeur général sur différents dossiers.
 - ★ Rencontre avec la présidente du Conseil d'administration du Lycée du Saguenay.
- ▣ **Le 12 juin 2003 :**
 - ★ Rencontre du Conseil d'administration de CRÉPAS au centre de services de la Baie.
 - ★ Participation à la cérémonie de remise des Méritas à la polyvalente Fréchette.
- ▣ **Le 16 juin 2003 :**
 - ★ Rencontre avec le directeur général sur différents dossiers.
- ▣ **Le 17 juin 2003 :**
 - ★ Rencontre des membres du Conseil d'administration d'Emploi Québec;
- ▣ **Le 18 juin 2003 :**
 - ★ Participation à l'inauguration d'un milieu de stimulation multisensorielle au Centre Ressources Dominique-Racine avec la contribution de la Fondation Maurice Tanguay.
- ▣ **Le 19 juin 2003 :**
 - ★ Assemblée générale annuelle du Conseil Régional de Concertation et de Développement (CRCD) à Saint-Félicien.

CC-2003-216

Rapport de la direction générale

Le directeur général présente un bref résumé d'interventions ou représentations faites au cours des derniers jours :

- * **Le 12 juin 2003 :**
 - ★ Participation à la cérémonie de remise des Méritas à la polyvalente Fréchette.
- * **Le 13 juin 2003 :**
 - ★ Participation à la rencontre du CPNCF (Comité Patronal de négociations) à Québec.
- * **Le 14 juin 2003 :**
 - ★ Participation au triathlon scientifique «DÉFI-DÉCOUVERTES 2003» au profit de La Salle de découvertes Chicoutimi.
- * **Le 17 juin 2003 :**
 - ★ Rencontre avec la présidente du Syndicat de l'Enseignement du Saguenay, madame Lise Lapointe, sur différents dossiers.
- * **Le 18 juin 2003 :**
 - ★ Participation à l'inauguration d'un milieu de stimulation multisensorielle au Centre Ressources Dominique-Racine avec la contribution de la Fondation Maurice Tanguay.
 - ★ Participation au Vernissage des élèves de l'école Le Roseau à la manière Jean-Paul Riopelle.
- * **Le 20 juin 2003 :**
 - ★ Participation à la Cérémonie de remise des Méritas à l'école La Source.

M. Eudore Chouinard, directeur général adjoint, profite de l'occasion pour informer les membres du Conseil que le ministère de l'Éducation annonçait jeudi dernier lors d'une rencontre réunissant plusieurs directions d'écoles secondaires de la province, qu'il s'attendait à ce que chaque commission scolaire identifie une école secondaire qui puisse servir d'école ciblée pour l'expérimentation de la réforme au secondaire, dès septembre prochain.

M. Chouinard fait remarquer que l'intervention du ministère de l'Éducation arrive tardivement et que pour notre Commission scolaire, on ne peut actuellement que formuler des hypothèses.

CC-2003-217

Compte-rendus des comités de services et du Comité de parents

Les membres du Conseil des Commissaires ont pu prendre connaissance de rapports de réunion de Comités de service. Des informations supplémentaires sont fournies en réponse à certaines questions posées par des membres du Conseil.

Sur ce, la présente session du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général